

Cité du Vatican, 12 juillet 2005

392/2005

Lettre Circulaire n° 3

Aux Grands Chanceliers,
aux Doyens et Présidents des Facultés ecclésiastiques
et, *pour connaissance*,
aux Recteurs des Universités catholiques et aux Présidents des Conférences
épiscopales

Au terme de cette année académique, la Congrégation pour l'Education Catholique adresse à tous les responsables des Facultés ecclésiastiques et, pour connaissance, aux Universités catholiques ainsi qu'aux Présidents des Conférences épiscopales, une nouvelle Lettre Circulaire pour les informer des récents développements relatifs au Processus de Bologne.

La période séparant notre lettre du 28 octobre 2004 et le présent courrier fut particulièrement intense en engagements. La "Commission de la Congrégation pour le Processus de Bologne" s'est réunie à Rome pas moins de cinq fois et certains de ses membres ont pris part aux divers séminaires et rencontres promus par le *Bologne Follow-Up Group* (BFUG).

Avec ce courrier, nous désirons fournir un compte-rendu synthétique du travail qui fut réalisé au cours de l'année, vous informer sur le récent sommet qui s'est déroulé à Bergen en Norvège, rappeler les objectifs du Processus qui requièrent des engagements précis du côté des Facultés ecclésiastiques et souligner certaines recommandations d'importance.

1. Séminaires d'étude et réalisations diverses

Entre les mois d'octobre 2004 et mai 2005, les membres de la Commission et les Officiels de la Congrégation ont participé à certains des nombreux Séminaires d'étude, promus par les pays qui adhèrent au Processus, et aux diverses rencontres du secrétariat du BFUG.

Pour ce qui concerne les Séminaires, nous avons décidé de suivre ceux qui approfondissent les exigences techniques connexes au Processus de Bologne : à Nordwijk (10-12 octobre 2004) sur la mobilité des étudiants ; à Riga (3-4 décembre 2004) sur la reconnaissance des grades académiques et des périodes d'étude ; à

Copenhague (13-14 janvier 2005) sur le *Qualifications Framework* ; à Varsovie (14-16 février 2005) sur la coopération entre les agences d'accréditation.

Cette année, le BFUG avait un calendrier de travail très dense – de fait, il y eut quatre rencontres du secrétariat –, surtout en vue de préparer le Sommet de Bergen. Le Saint Siège fut présent à ces rendez-vous qui ont permis de vérifier le chemin entrepris pour atteindre les objectifs communs, fixés pour 2005 : le système de trois cycles, l'introduction du nouveau système des crédits ECTS (*European Credit Transfer System*) et le *Diplome Supplement*, la certification de qualité.

A ce sujet, notre Congrégation, comme tous les autres pays adhérents au Processus, a dû présenter au BFUG une relation détaillée (*Stoktaking Report*) sur le degré d'implication des Facultés ecclésiastiques dans l'application des engagements pris concernant le Processus. Le BFUG a analysé le rapport envoyé et en a fourni une évaluation globale. Comme on peut le voir sur le site du Processus, le Saint-Siège a bénéficié d'une bonne appréciation (cf. http://www.bologna-bergen2005.no/Bergen/050509_Stocktaking.pdf).

2. Sommet de Bergen (19-20 mai 2005) :

Les travaux du IV^{ème} sommet des Ministres de l'Education se sont concentrés, notamment, sur deux aspects : rendre compte des pas déjà accomplis par le Processus depuis 1999 jusqu'à 2005 ; prévoir des objectifs à concrétiser d'ici 2010 et commencer à réfléchir sur l'après-Processus, à partir de 2010. Afin d'avoir une information détaillée sur le sujet, on peut aller lire le Communiqué final des travaux de Bergen sur le site:

http://www.bologna-bergen2005.no/Docs/00-Main_doc/050520_Bergen_Communique.pdf

Pour ce qui concerne le premier aspect, l'implémentation des accords du Processus montre, en général, un progrès satisfaisant ; surtout, les deux dernières années, il y eut une forte accélération dans l'application des objectifs déjà rappelés ci-dessus : l'introduction d'un système commun des grades académiques ; le début de la création de mécanismes et/ou d'agences de *Quality Assurance* ; l'application d'un système comparable de crédits/ECTS.

Pour le futur, il est prévu de focaliser l'attention sur les objectifs suivants : l'approfondissement de la recherche scientifique, en particulier le troisième cycle académique (doctorat de recherche) ; l'étude de l'aspect social de la vie universitaire ; la promotion de la mobilité des étudiants et du personnel académique et scientifique. Il reste bien clair que, durant les deux années 2005-2007, tous les membres du Processus devront en référer au BFUG pour les progrès accomplis sur certains aspects, dont ceux-ci: l'application de la *Quality Assurance* ; la création d'un *National Framework for Qualifications* (une carte de toutes les qualifications à obtenir dans le système académique de chaque pays membre) ; fournir des données statistiques relatives à la mobilité et à l'aspect social.

3. Objectifs à poursuivre :

Nous voulons maintenant attirer l'attention sur divers engagements que les Facultés ecclésiastiques sont tenues d'honorer à brève échéance, c'est-à-dire à partir de l'année académique 2005-2006.

a. Cela concerne avant tout le système de crédits. Avec la nouvelle année académique, toutes les Facultés devront appliquer le système de comparaison des crédits (ECTS) et introduire le *Diplome Supplement*. Les responsables des Facultés sont priés de suivre, sur ce point, les orientations générales qui furent fournies dans la Lettre Circulaire antérieure, du 28 octobre 2004. Si la Faculté désire procéder avec gradualité, le nouveau système de crédits peut être appliqué en parallèle avec l'ancien système. Pour ce qui concerne le *Diplome Supplement*, nous recommandons aux secrétariats des Facultés de le mettre en place le plus tôt possible ; de même, il est aussi possible de faire appel à un module non définitif, de telle manière que les étudiants pourraient déjà le demander au cours de l'année académique.

b. La création de mécanismes concernant le système d'évaluation de la qualité, qui impliquent divers niveaux de responsabilité, la Congrégation y comprise, est plus complexe.

Le premier niveau de responsabilité concerne les institutions académiques elles-mêmes. Chaque Faculté ou Institut ecclésiastique devra disposer d'instruments et de modalités adéquates pour développer de manière périodique une auto-évaluation. Celle-ci aura pour finalité de vérifier la fonctionnalité régulière et effective de l'institution en tous ses aspects (cours académiques, nombre et évaluation de l'enseignement des enseignants, dimensions et utilisation de la bibliothèque, fréquentation par les étudiants, relations internes, etc.).

La Congrégation demande à chaque Faculté, durant l'année académique 2005-2006, de créer en son sein une commission pour amorcer l'auto-évaluation. A cette fin, la "Commission de la Congrégation pour le Processus de Bologne" propose des indications utiles (cf., en annexe : "Orientations pour une évaluation interne"). Ce premier niveau d'évaluation, soulignons ce point, relève de la responsabilité directe de chaque Faculté ; les orientations contenues dans l'annexe présentent une valeur seulement indicative. Si vous souhaitez avoir des informations plus développées, vous pouvez consulter les orientations fournies par l'*European Network for Quality Assurance in Higher Education* (ENQA) sur la demande du BFUG. Le texte se trouve à l'adresse suivante : <http://www.enqa.net/bologna.lasso> .

Il est d'une importance extrême que chaque pas soit fait en vue d'arriver à deux résultats : avant tout, pouvoir acquérir une connaissance plus détaillée et objective de la part des Facultés et Instituts ecclésiastiques de l'efficacité et de la fonctionnalité de leur propre institution, en raison de leur nature propre ; en second lieu, réussir à disposer d'un fondement solide de données objectives afin de rendre plus aisé, dans un proche avenir, le travail que devra accomplir l' "Agence d'évaluation" qui est en train de se constituer.

4. Recommandations :

Dans son engagement à appliquer les objectifs du Processus de Bologne, le Saint Siège a obtenu des résultats notables et des reconnaissances officielles. Il demeure toutefois encore nombre de tâches pour les prochains mois et années. Parmi celles-ci il faut compter l'approfondissement des instruments de la *Quality Assurance*, l'application adéquate du système ECTS, la création d'une banque de données centralisée et la participation des étudiants.

Afin de procéder de manière correcte, sans créer trop d'interférences avec le travail ordinaire de nos institutions académiques, nous demandons d'appliquer de manière responsable les indications que la Congrégation fournit à travers les Lettres Circulaires.

Nous recommandons de manière spéciale l'application du système des trois cycles académiques à la Faculté de théologie. Il est essentiel de s'en tenir de manière rigoureuse à ce qui est requis par la législation canonique (cf. Constitution Apostolique *Sapientia christiana*, art. 46-50 et 66-74) : celle-ci prévoit que le premier cycle des études théologiques soit de cinq années (étant inclus le *biennium* de philosophie) et de l'appliquer à la réalité académique sans nulle ambiguïté. Ce point concerne en particulier les Facultés de théologie qui font partie des systèmes académiques régulés par certains pays membres du Processus de Bologne. Sur le fondement de cette législation, les trois grades académiques ecclésiastiques correspondent pleinement aux trois grades académiques du Processus de Bologne. Enfin, il est évident qu'aucun changement ne peut être introduit au sein de la structure des études en général et dans les règlements d'étude sans l'approbation explicite de la Congrégation.

En confiant ces différentes indications à l'attention des organismes académiques, nous les remercions de leur collaboration et sommes assurés que tous pourront accueillir le Processus de Bologne comme une occasion pour obtenir la qualification des nombreuses institutions académiques ecclésiastiques.

Bonnes vacances !